



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le cinq novembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absent : 0

Date de la convocation : 30 octobre 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, BARREAULT Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GAUTHIER Guillaume représenté par D CHALLOT
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET
SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°133

Rapporteur : Dany BIOTTEAU

OBJET : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE – DECORATIONS LUMINEUSES CONVENTION DE MECENAT AVEC SOREGIES

Les membres du conseil sont informés que des **décorations lumineuses** seront installées pour les fêtes de fin d'année sur la commune.

SOREGIES assurera la pose et la dépose des décorations lumineuses sur les candélabres et supports béton. La commune s'engage à mettre un agent communal à disposition pour assister SOREGIES lors de la pose.

Cette prestation se fait à titre gratuit, elle entre dans une opération d'intérêt général de SOREGIES, à vocation de mise en valeur du patrimoine.

Par lettre du 2 octobre 2024, SOREGIES propose de signer une convention de mécénat. La contribution de SOREGIES, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à **6 439€**.

Au vu de ces éléments il est proposé au conseil municipal **d'approuver la convention** telle que jointe à la présente, conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Considérant l'intérêt de la mise en place de décorations lumineuses lors des fêtes de fin d'année,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la convention de mécénat avec SOREGIES, telle que jointe à la présente, pour la pose et dépose des décorations lumineuses sur la commune ;
- donne tout pouvoir** à M le Maire pour sa signature.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 08 NOV. 2024

